



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 31 octobre 2013

L'an deux mille treize et le trente et un octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT HEBRARD - RABOU - MM BONNET - BOUTIE - COLOMBIER - DUVAL - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

N° 2013/170

Objet : Modification des Statuts de la CCLPA

Monsieur le Président précise que les Statuts de la CCLPA sont des Statuts qui ont été élaborés en cumulant ceux des anciens territoires.

Il ajoute ensuite que depuis le 1^{er} janvier 2013 plusieurs compétences ont été transférées ou étendues.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver les Statuts modifiés comme joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la modification des Statuts de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout comme joints en annexe,
- demande aux conseils municipaux des communes membres de la CC de se prononcer sur la modification des Statuts,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 5 novembre 2013

Le Président,
Raymond GARDELLE